

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prévention des chutes des personnes âgées : Brigitte Bourguignon détaille son plan pour les réduire de 20% d'ici 2024

A l'occasion de son déplacement ce lundi 21 février 2022 au CHU et au Gérontopôle de Toulouse, Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, a présenté son plan d'action national pour lutter contre les chutes des personnes âgées d'ici 2024. L'objectif de 20% sera décliné dans chaque région et la mobilisation coodonnée par les agences régionales de santé, en lien avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), les conseils départementaux et les autres acteurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Chaque année, on dénombre 2 millions de chutes chez les plus de 65 ans. Leurs conséquences peuvent être graves, puisqu'elles entraînent plus de 130 000 hospitalisations. Selon un récent sondage IFOP pour la Fédération Française de l'Assurance (FFA), ce risque demeure sous-estimé, car seuls 17% des plus de 65 ans savent qu'une chute représente la première cause de mortalité accidentelle dans leur classe d'âge. 10 000 vies sont ainsi fauchées chaque année, alors que la chute pourrait, dans la plupart des cas, être évitée ou limitée dans sa gravité.

Face à cet enjeu de santé publique majeur dont l'importance va croître avec la transition démographique, Brigitte BOURGUIGNON, en lien avec de nombreux acteurs, travaille depuis plusieurs mois à un plan d'action national **pour réduire les chutes mortelles ou entraînant une hospitalisation des personnes âgées de 20% d'ici 2024.** Le Gouvernement s'inscrit dans la continuité des propositions du rapport présenté en mai 2021 par Luc Broussy, ainsi que des recommandations émises dans le rapport de la Cour des comptes de novembre 2021.

Le plan antichute porté par la ministre organise une mobilisation générale autour de 5 axes prioritaires :

Axe 1 : Savoir repérer les risques de chutes et alerter

L'information et la sensibilisation des professionnels de santé et des personnes âgées, de leurs aidants, des élus et de la société civile sur le risque de chutes sont une des priorités du plan. Ainsi, plusieurs actions de sensibilisation seront menées, comme la diffusion à tous les acteurs des politiques de l'autonomie de fiches pratiques sur les profils types de chuteurs et les 5 signes « avant-chuteurs » et d'outils de repérage des fragilités.

Axe 2 : Aménager son logement pour éviter les risques de chute

Parce que les personnes âgées souhaitent bien vieillir chez elles, l'adaptation de leur logement à leur possible perte d'autonomie est cruciale pour prévenir le risque de chute. Seront développés les dispositifs de repérage des risques du logement, en particulier par des équipes mobiles au domicile, ainsi que des aides techniques phares dans l'aménagement du logement. Les personnes âgées pourront obtenir une aide financière et technique personnalisée dans

ces démarches en s'adressant au futur guichet unique : « Ma Prime Adapt' » décidé par le Premier ministre.

Axe 3 : Des aides techniques à la mobilité faites pour tous

Afin de favoriser, le plus longtemps possible, la mobilité des plus de 65 ans, un accompagnement au bon usage d'aides techniques à la mobilité leur sera notamment proposé. Pour éviter les risques de rechute, les personnes bénéficieront de modules spécifiques de rééducation post-hospitalisation.

Axe 4 : L'activité physique, meilleure arme antichute

Brigitte Bourguignon, en lien avec le ministère chargé des Sports, souhaite également renforcer le recours à l'activité physique adaptée, en développant l'offre disponible. Les personnes de plus de 65 ans seront ainsi davantage orientées vers des programmes adaptés à leurs besoins, par exemple au sein des Maisons sport santé, afin de davantage prévenir leur perte d'autonomie. De même, un « panier de soins » prévention des chutes sera expérimenté dès 2022, avec l'intervention coordonnée de 3 professionnels : un intervenant en activité physique adaptée, un diététicien et un ergothérapeute.

Axe 5 : La téléassistance pour tous

Pour faciliter le bien vieillir chez soi en toute sécurité, l'accès aux services de téléassistance sera favorisé en réduisant le reste à charge pour les utilisateurs. Une étude sera engagée pour établir l'état des lieux et les perspectives de la téléassistance au regard de la prévention des chutes des personnes âgées et, en lien avec les gérontopôles, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) construira un Centre de preuves qui mettre en lumière les aides techniques les plus efficaces.

La ministre, avec l'appui de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), demande aux Agences régionales de santé (ARS) de décliner le plan dans chaque région, en lien avec les conseils départementaux et les acteurs de la prévention de la perte d'autonomie, avec des objectifs chiffrés.

Pour Brigitte BOURGUIGNON, « C'est la première fois qu'un Gouvernement prend à bras le corps cet enjeu de santé publique majeur. Comme j'ai pu le voir sur le terrain, de trop nombreuses personnes âgées ne mesurent pas le risque de chute ou vivent dans des logements inadaptés. Il m'était donc indispensable de travailler sur un plan d'action national ambitieux et à la hauteur de l'enjeu, pour agir sur tous les leviers qui favorisent le bien vieillir chez soi et retardent la perte d'autonomie. Ce plan marque une nouvelle étape déterminante de mon combat pour le bien vieillir chez soi, qui redonnera pleinement aux personnes âgées le pouvoir de choisir leur lieu de vie. »

CONTACTS MÉDIAS

Ministère chargé de l'Autonomie Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON 01 40 56 63 74

sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresseDDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr